



2018 DDCT 81 / DAE Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^{ème}, 11^{ème}, 20^{ème} arrondissements)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Paris a souhaité renforcer le lien social et la convivialité entre les habitants dans les quartiers populaires, au travers de nouvelles formes de solidarité fondées sur l'échange et l'entraide de voisinage, en expérimentant un concept innovant, importé du Québec et développé en France par la Fondation MACIF : les Accorderies.

L'Accorderie est un outil innovant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un concept québécois d'échange de services qui regroupe, sur un territoire, toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie, le temps : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services.

Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, du dépannage informatique, de la traduction, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les vacances... Les membres d'une Accorderie - appelés « Accordeurs » - ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une interface informatique, mais également par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine, où les habitants sont reçus.

Outre les échanges interindividuels, des échanges collectifs sont également proposés par les Accordeurs : cours de peinture, visites culturelles, sorties touristiques... Enfin, les Accordeurs participent à la gestion de l'Accorderie et ces « échanges associatifs » sont également rémunérés en temps.

Quatre Accorderies ont ouvert sur le territoire parisien. La première expérimentation a été lancée dans le 19^{ème} arrondissement, les trois autres ont été officiellement inaugurées au printemps 2013 dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements et dans le quartier du Grand Belleville. Depuis leur lancement, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Ils veillent également à valoriser les ressources de ces habitants puisque tous les services se valent. L'originalité du concept suscite l'adhésion de profils socio-économiques et culturels variés, et cette mixité constitue une grande richesse.

L'année 2017 a été une année de transition pour les Accorderies parisiennes, puisqu'initialement portées par des structures existantes (association, Régie de quartier, centre social), trois d'entre elles se sont autonomisées et se sont constituées en association. En parallèle, ces structures ont travaillé avec la CAF pour être agréées Espaces de Vie Sociale (EVS).

Le processus d'autonomisation a permis une réelle montée en compétences des Accordeurs sur la prise en charge de la gouvernance des projets.

Les Accorderies parisiennes :

Les chiffres clés :

- près de 4000 Accordeurs à Paris aujourd'hui,
- une grande majorité de femmes,
- un accordeur sur 5 est sans emploi,
- une majorité d'Accordeurs vit seul ou avec des enfants à charge : 60%,
- la moitié vit avec moins de 20 000 € par an.

En 2018, il s'agira pour les Accorderies de conforter les nouveaux modes de gouvernance, de dynamiser les échanges de service, et de renforcer les partenariats locaux. Les Accorderies poursuivront leurs efforts de déploiement dans les territoires, de promotion de leurs modes de faire, et de développement de stratégies pour toucher de nouveaux publics. Les Accorderies s'appuient, par exemple, sur la billetterie culturelle et sportive de la DDCT pour toucher des familles monoparentales à travers des sorties adaptées, ou encore en proposant à ce public des modes d'accueil pour leurs enfants pour leur permettre de participer aux activités.

Accorderie du Grand Belleville (10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) :

L'Accorderie du Grand Belleville a vu le jour en 2012, à la croisée de quatre quartiers prioritaires :

- Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe dans le 10^{ème} arrondissement,
- Fontaine-au-Roi dans le 11^{ème} arrondissement,
- Belleville-Amandiers dans le 20^{ème} arrondissement,
- et le sud-est du 19^{ème} arrondissement.

Elle a été portée jusqu'à l'été 2017 par le centre social et culturel « La Maison du bas Belleville » de l'association Crescendo et s'est constituée en association autonome « Accorderie du Grand Belleville » en juillet 2017. Elle a intégré en janvier 2018 de nouveaux locaux rue des Panoyaux. L'agrément EVS a été accordé par la CAF en novembre 2017.

En 2018, l'objectif de l'Accorderie est de se développer dans ce nouveau contexte, à travers de nouveaux partenariats et projets, notamment dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire. Le local dont elle dispose permettra également d'organiser des événements, mais aussi de le mettre à disposition d'autres associations et de permettre ainsi les échanges sur des projets.

Accorderie du 14^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 14^{ème} arrondissement a démarré fin 2012, au cœur du quartier prioritaire de Porte de Vanves. Portée par la Régie de quartier Flora Tristan, elle s'est autonomisée en novembre 2017 avec la création de l'association « Accorderie Paris Sud » et a obtenu en même temps l'agrément EVS de la CAF.

Pour 2018, l'Accorderie Paris Sud poursuit ses projets en direction des habitants de la Porte de Vanves et va notamment renforcer son pôle « Loisirs et Culture » qui rencontre un grand succès. Les ateliers spécifiques à destination des seniors se poursuivront également.

Accorderie du 18^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 18^{ème} arrondissement a été lancée fin 2012, au cœur du quartier prioritaire de la Porte Montmartre/ Porte de Clignancourt dans les locaux de l'association Le Petit Ney.

En 2018, l'un des objectifs est de renforcer la gouvernance par les Accordeurs, afin de constituer une association autonome. L'Accorderie poursuivra son déploiement dans le 18^{ème} arrondissement à travers des actions, notamment sur les quartiers Blémont, Porte des Poissonniers, Porte de Clignancourt et Chapelle Évangile, qui visent à faire connaître l'Accorderie et à toucher de nouveaux publics. La structure poursuivra ses actions en direction des biffins avec lesquels des ateliers réparation ont été montés. Une dynamique est aussi à l'œuvre pour permettre le parrainage de nouveaux Accordeurs.

Accorderie du 19^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 19^{ème} arrondissement, initialement portée par la Régie de quartier, est devenue autonome en décembre 2017 avec la création de l'association « Accorderie du 19^{ème} ». Elle reste toujours hébergée par la Régie de quartier mais des permanences ont été mises en place dans les quartiers Danube et Chauffourniers, afin de toucher davantage d'habitants des quartiers prioritaires. Dans le cadre des échanges avec la CAF pour un agrément EVS, l'Accorderie cherche également à se déployer sur le quartier Algérie. En 2018, l'Accorderie poursuivra son déploiement dans ses permanences, en travaillant sur les stratégies partenariales pour toucher de nouveaux publics.

Par ailleurs, afin de permettre de consolider la reprise en gestion de l'Accorderie par la nouvelle association autonome, deux avenants sont proposés aux conventions passées avec la Régie de quartier du 19^{ème} arrondissement pour autoriser le reversement de 2 subventions :

- une subvention de fonctionnement perçue en 2016 (délibération 2016 DDCT n°101) pour un montant de 11 459 euros encore non utilisé,
- une subvention perçue en mars 2018 de 3000 euros (délibération 2018 DDCT n°20) pour le développement de l'Accorderie sur le quartier Chauffourniers, Danube, Algérie.

Par ces avenants la Ville de Paris autorise la Régie de quartier du 19^{ème} arrondissement à reverser à l'association « Accorderie du 19^{ème} » la somme de 14 459 euros.

Les 4 Accorderies parisiennes contribuent par leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement, et constituent des ressources importantes pour les quartiers populaires dans lesquelles elles se développent. Elles mettent en place des stratégies pour toucher de nouveaux publics, développer des projets en lien avec le projet de territoire, et sont en ce sens un outil dynamique dans nos quartiers.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de Paris d'approuver le versement de d'une subvention de 20 000 euros en faveur de chacune des associations porteuses d'une Accorderie.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris